



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER
DU CENTRE-VILLE
LUNDI 11 AOUT 2008, A L'ESPACE MONT-BLANC**

Monsieur le Maire accueille l'assistance pour cette traditionnelle réunion organisée deux fois par an comme le sont celles de Saint-Nicolas et du Fayet.

Il introduit la réunion en annonçant et détaillant la manifestation qui verra, dimanche 17 août 2008 :

1) La pose de la dernière pierre de l'église restaurée de Saint-Nicolas de Véroce :

- a) une partie « civile » à 10 heures 30 avec la remise des clés sur le parvis de l'église à Monseigneur Yves BOIVINEAU, Evêque d'Annecy, en présence de Monsieur Christian MONTEIL, Président du Conseil Général de Haute-Savoie ;
- b) une partie religieuse à 11 heures avec la bénédiction de l'église et la messe célébrée par Monseigneur Yves BOIVINEAU ;
- c) de nombreuses personnalités seront présentes telle Son Excellence Jean-Claude RUFFIN, ambassadeur de France à DAKAR, élu à l'Académie Française dont l'œuvre romanesque est foisonnante, prix Goncourt, ancien Président d'Action contre la faim ;
- d) il s'agit d'un dossier qui se termine et qui aura nécessité de « trouver » 3 700 000 euros. D'un point de vue financier, Monsieur le Maire souligne l'engagement particulier de l'Etat pour une église classée en 2007. Il a d'ailleurs exprimé sa satisfaction à Monsieur Eric Woerth, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique à l'occasion d'une visite à Passy, ce jour ;
- e) son déroulement a été semé d'embûches desquelles ont découlé deux contentieux, nés en 2007, l'un avec un des architectes et le second avec une entreprise. Il s'agit toutefois d'un « dossier dont on peut être fier » ;
- f) en effet, l'église restaurée sera « la plus belle église baroque à 3 ou 4 départements à la ronde » ;
- g) elle sera restituée simplement aux Saint-Nicolatins à l'occasion d'une cérémonie officielle sans emphase mais à la hauteur des travaux de rénovation réalisés.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une étude est actuellement menée sur le devenir du presbytère de Saint-Nicolas, jouxtant l'église.

Il poursuit ensuite en évoquant :

2) Le projet de « Haute-Tour » qui sera également « un beau projet dont le coût avoisinera les 2 millions d'euros ». Il s'agit de l'une des 3 maisons fortes de Saint-Gervais pour laquelle un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés :

- a) le toit a été repeint ;
- b) une première tranche de restauration (confortation) des fondations a été faite (76 000 euros de travaux) après des recherches archéologiques ;



Monsieur le Maire évoque son souhait de transformer cet édifice, toutes proportions gardées en « une petite villa Médicis » afin d'accueillir des artistes (l'objectif étant d'écrire, de peindre, de faire des conférences dans un « petit château »).

Aujourd'hui une réflexion est menée conjointement avec la Ville de Courmayeur dans le cadre d'un dossier permettant un financement européen « Interreg » :

- a) la Ville de Courmayeur souhaite pour sa part réaliser, dans ses locaux, un « musée des guides » ;
- b) de notre côté, nous aurions parallèlement comme fil conducteur : la montagne.

Monsieur le Maire insiste sur les atouts de ce site situé au centre et qui ne pose donc pas de difficulté en matière de parking.

Le site de la motte castrale du Châtelet va être nettoyé afin que les fondations, toujours existantes, soient remises en état et qu'il constitue un lieu de passage et de visite contribuant ainsi à l'offre touristique patrimoniale. L'aménagement pourra être complété par une table d'orientation, par exemple, ce choix n'étant pas encore définitif.

Répondant à une question de la salle relative à l'ex garage Ruault, Monsieur le Maire répond que ce bâtiment de caractère, propriété d'un privé, est selon les informations en sa possession, vendu (« *le propriétaire du fonds est parti et le propriétaire des murs est resté* »). Toutefois, il est classé en zone rouge du PPR, ce qui limite les possibilités de réhabilitation et d'aménagement.

Monsieur le Maire poursuit son tour d'horizon sur les travaux d'envergure programmés, ceux-ci devant démarrer avant septembre 2009 :

3) La réfection du carrefour « du Terminus » :

- a) il ne s'agit pas de faire un nouveau un rond point ;
- b) il s'agit de créer un petit jardin public, un carrefour dans un espace engazonné avec le tramway du mont-blanc qui traversera ce jardin.

4) Puis revenant à ce qui est réalisé au centre :

1. la coupe du sapin près de l'église ;
2. cette ouverture va permettre de reconquérir le paysage :
 - a. la végétation prend en effet parfois trop d'importance ;
 - b. il faut reconquérir les paysages, les alpages – cette politique est menée par le conseil municipal ;
 - c. il convient également d'entretenir les ruisseaux afin d'éviter ou de limiter des dégâts de plus en plus récurrents tels que ceux du 1^{er} juillet 2008 liés à des pluies torrentielles. En effet ces phénomènes ne sont plus exceptionnels et une part du budget (50 000 euros cette année) doit leur être consacrée.

5) Monsieur le Maire poursuit ensuite en rappelant les grands projets du mandat :



- a) un nouveau groupe scolaire d'une part ;
- b) et une restructuration des équipements sportifs d'autre part, ces deux axes formant « *une unité fonctionnelle cohérente* ».

Il restera à rénover les quelques bâtiments qui mériteront d'être refaits grâce au nouveau dispositif d'aides cumulatives –« si dans les 6 mois on n'y est pas arrivé »– on prendra une mesure coercitive de rénovation des façades.

6) Poursuivant sur les aménagements du centre, Monsieur le Maire relève l'initiative du « Pur Bar », qui a transformé sa terrasse en « plage » et explique que l'« on a enfin trouvé la solution pour terminer les travaux de la promenade » :

- a) le projet le plus simple finalement est de doubler la largeur de l'escalier ;
- b) de terminer le talus en le poursuivant jusqu'au bas de l'escalier ;
- c) de « figner » la place en réalisant des murets avec des bancs qui fassent partie de la structure avec création d'une petite aire de jeu de boules à proximité de cet escalier.

7) Dans ce registre de la qualité de vie et de l'embellissement, Monsieur le Maire expose la candidature la commune à l'obtention, en 2009, d'une 4^{ème} fleur. A ce titre, le jury régional passera le 28 août 2008 dans la commune afin d'apprécier les efforts réalisés par l'ensemble des services et de la population, non seulement en matière de fleurissement mais également de propreté, de soin apporté à la signalisation, au mobilier urbain...

8) La bibliothèque vient d'être ouverte et est doublée :

- a) les anciens locaux vont être dédiés à la vie locale (Pôle social, scolaire et logement) ;
- b) dans ces 200 m² libérés, un local sera également prévu pour le club de l'amitié ;
- c) un local pour certaines activités de jeunes ;
- d) enfin, il restera la possibilité d'en louer une partie sous réserve des possibilités du règlement de copropriété.

9) Le point sur le pont (ouvrage de contournement du centre de Saint-Gervais) :

- a) les travaux ont commencé le 15 juillet rive gauche ;
- b) il s'agit, dans un premier temps, de travaux de canalisations des eaux (Châtelet, Cupelin, bouger le réseau d'eaux usées) ;
- c) la fin des travaux est espérée pour le dernier trimestre 2010.

Quelques précisions sont données :

- a. sous le pont, un saut à l'élastique non visible du tablier du pont sera créé ;
- b. parallèlement sera réalisée la nouvelle caserne des pompiers ;
- c. 710 places aériennes de parking seront restituées ;
- d. enfin, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé que l'éventualité de faire circuler un tramway sur le pont (une ligne adaptée du TMB) soit prise en compte dans les études techniques. Il s'agit essentiellement d'une contrainte d'étanchéité.



10) En lien avec cette idée originale de transports, Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation, à dater du 21 décembre 2008, des transports internes à la commune :

- a) un historique de la prise en charge du coût des transports dites navettes skieurs est rapidement dressé ;
- b) Monsieur le Maire souhaite que ce service évolue vers un service de transport toute l'année avec une adaptation précise de l'offre à la demande par le « lancement du transport à la demande », et son corollaire, la centrale de réservation, facilitant les liaisons avec « les écarts » (Saint-Nicolas, Bionnassay...) ;
- c) une nouveauté sera mise en place avec le ramassage scolaire de l'élémentaire ;
- d) il faudra toutefois changer les mentalités (débat sur la place de l'automobile dans les déplacements) ;
- e) Monsieur le Maire indique enfin qu'il fera la proposition que le service ne soit pas payant. Ce service aura toutefois un coût pour le contribuable, d'autant qu'il sera amélioré, mais
 - la participation du concessionnaire sera doublée
 - les autres concessionnaires (les thermes et le casino) seront à nouveau sollicités
 - la SAT va augmenter le cadencement entre le Fayet et Saint-Gervais
 - les autobus répondront aux normes européennes et seront équipés pour répondre aux contraintes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

11) Autre question de la salle à propos du devenir du « Logis Savoyard » :

- a) Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique de ce dossier privé ;
- b) un groupe d'envergure nationale a d'abord trouvé un promoteur qui se serait associé à un notaire ;
- c) ces interlocuteurs ont demandé à la commune de lever l'emplacement réservé qui frappait cet immeuble. La condition est mise par la commune, en contrepartie de son accord, que le bâtiment soit transformé en une résidence hôtelière avec un seul propriétaire afin d'en interdire toute autre destination et notamment un « découpage » en appartements ;
- d) Monsieur le Maire indique ensuite que devant l'immobilisme de ce dossier, il s'est inquiété de son évolution et il a appris incidemment qu'une revente avait été effectuée pour réaliser un hôtel, la condition de non transformation pour tout ou partie en appartements ayant été omise dans les actes ;
- e) « l'établissement recevant du public » est aujourd'hui fermé administrativement et sa réouverture nécessitera que toutes les conditions, notamment de sécurité, soient remplies ;
- f) la Commune possède par ailleurs un moyen coercitif de respect des obligations du propriétaire actuel quant à la destination de l'établissement. En effet, une transformation en appartements n'est envisageable au regard du PLU que par la création de 80 places de parking sur un site qui ne peut matériellement pas les accueillir ;



- g) le dernier engagement du preneur est aujourd'hui de réhabiliter le bâtiment et de le vendre en une seule pièce.

12) Des questions et des remarques sont ensuite formulées par des personnes présentes :

- a) le premier thème est celui de l'accueil à l'office du Tourisme dont la qualité et l'amplitude horaire sont critiquées par une commerçante du centre bourg ;
b) cette remarque est atténuée par plusieurs autres personnes présentes ;
c) Monsieur le Maire ne réfute pas les critiques mais en atténue toutefois l'importance et la portée
- 1) d'une part, il a fait en sorte que l'office soit ouvert le midi durant le week-end avec un effectif contraint
 - 2) d'autre part, il est difficile de lutter contre une certaine « fonctionnarisation » du personnel qui a de moins en moins d'attaches locales
 - 3) enfin, « le privé » ne montre pas toujours l'exemple, certains hôtels n'ouvrant que le 10 juillet et des magasins fermant le week-end de Pâques

13) A la question « ne serait-il pas possible d'avoir des fiches d'activités pour toute la saison ? », il est répondu qu'elles existent.

14) A celle de la création d'un réseau Wifi dans la commune, il est répondu que l'initiative privée permet de répondre à la demande sur une partie du territoire.

15) Une personne s'inquiète de la « tenue » des commerces à Saint-Gervais qui « font de mauvaises affaires » :

Monsieur le Maire se veut rassurant sur le dynamisme commercial et sur le fait que les fonds mis en vente trouvent preneur, quant à ceux qui ont fermé la raison relève la plupart du temps de problèmes personnels.

16) Que va devenir l'hôtel « Le Carlina » : un hôtel 3 étoiles de 80 chambres.

17) Une personne de l'auditoire pose une première question de la desserte par trains les jours ouvrés. Il considère -à juste titre- que les stations de notoriété desservies par cette gare centrale méritent un « meilleur traitement » que celui qui lui est actuellement réservé et qui s'oriente vers une moindre qualité du service public :

- a) Monsieur le Maire ne minimise pas ce problème de politique régionale des transports lié à la rentabilité des lignes ;
b) il confirme que le cadencement ne correspond pas aux besoins ;
c) le vrai débat est de savoir quel prolongement de ligne TGV, la SNCF privilégiera et quel en sera le point d'arrivée (Annemasse/Genève ou Annecy).

18) La même personne relève qu'autrefois il y avait un chemin qui montait des « Granges d'Orsin jusqu'au Bettex » et qu'aujourd'hui ce chemin n'existe plus :

- a) Monsieur le Maire confirme la situation mais rappelle le statut juridique de certaines parties de chemins, leur caractère privé ne permettant plus de manière « consentie » une continuité de cheminement ;



- b) à ce sujet, Monsieur le Maire confirme la mise en œuvre de la création de sentiers et de séparer les usagers pour régler à l'avance les conflits d'usages.

19) Quelle est votre vision de l'avenir de Saint-Gervais ?

- a) Monsieur le Maire considère que la destination « France » diminue d'année en année et que quelques sites vont devoir être mis en avant pour que l'offre touristique soit lisible du point de vue national ;
b) Saint-Gervais est une station permanente avec le « bien-être » qui concourt à une offre « quatre saisons » ;
c) l'erreur serait donc de copier Chamonix ou Megève ou d'autres...
d) l'orientation souhaitée est de donner à la clientèle des niches très particulières ;
e) la clientèle de Saint-Gervais est une clientèle familiale.

20) Une autre question de la salle : avez-vous l'intention d'améliorer l'aire de camping-car ? Il n'est pas prévu d'investissements sur ce terrain concerné par un projet de voirie (le « barreau » des Contamines).

21) Reprise des trottoirs du pont du diable au Nérey : le nécessaire sera fait par les services techniques.

22) Question de la salle : pensez-vous maintenir la politique agricole actuellement menée ?

« On a acheté des propriétés à la SAFER – notre politique est d'acheter des terrains et des forêts afin de préserver l'activité agricole ».

23) La réunion se termine par un -long- débat sur les incivilités et les désagréments notamment liés à la circulation des deux roues dans les jardins publics et les parkings :

- a) entre une intransigeance disproportionnée et une implication individuelle, monsieur le Maire en appelle à la responsabilisation de chacun dans la pédagogie des jeunes de son entourage et l'action volontariste de signaler les débordements à la gendarmerie.

La réunion se termine à 21 h 30 autour d'un verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller Général du Canton
De Saint Gervais

Jean-Marc PEILLEX